Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_46-DE

COMMUNE DE SAINT-SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance obligatoire du Vendredi 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice 15 - Présents : 12- Votants : 15
Date de convocation : 01/06/2026
L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M.BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M.PERDRIEL Erik, Mme BERGER Mathilde, Mme FIQUET Isabelle, M. DENOUAL Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Monique, M. VAN HEEMS Frédéric M.BABEY Pierre-Olivier, M JACQUEMONT Mickael, Mme PETRISSANS Florence, Mme MAUCORPS Laura.

Absents excusés : M. BOUVET Rémy a donné pouvoir M.JACQUEMONT Mickaël, Mme VERGER Laurence a donné pouvoir à Mme ALLAIN Laurence, M. LEFEUVRE Aymeric a donné pouvoir à M.BIANCO Pascal.

Secrétaire de séance : Laurence ALLAIN

DELIBERATION N°2026-46

MARCHES PUBLICS

OBJET : rénovation de l'Eglise de Saint- Suliac : Lancement de la phase 1 des travaux - Choix de l'architecte maitre d'œuvre

VU

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;
- la consultation lancée pour la désignation d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation de cette opération ;

- **Pour rappel,**

Une mission d'étude diagnostique ayant pour objectif d'enrayer des dégradations plus importantes, les principales pathologies étant a priori dues à des infiltrations d'eau et à un réseau d'évacuation des eaux pluviales insuffisant a été réalisée par Madame Le Bec.

L'étude concernait :
- L'analyse de l'état des maçonneries, intérieures et extérieures, ainsi que des voûtes, afin de préciser leur état sanitaire, les pathologies et les désordres. Il y aura lieu de préciser les moyens de remédier à ces désordres et estimer les travaux de restauration à l'identique à mettre en œuvre, en plusieurs phases si nécessaire ;
-L'analyse de fissures visibles, à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice, ainsi que la détermination des causes et la proposition de solutions pour remédier à ces désordres ;
- Le diagnostic approfondi des vitraux : proposition d'un protocole de restauration, en lien avec une entreprise spécialisée dans la restauration des vitraux et comportant dans sa composition un restaurateur de niveau 7. Les conclusions seront soumises à l'approbation du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) ;
- L'analyse de l'état du mobilier et des décors intérieurs, avec établissement d'un protocole de restauration.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503147-20260605-2026_46-DE

Le rapport de cette étude a été remis par Madame Le BEC en mars 2022 et a fait l'objet d'une présentation publique le 22 mars 2022.

L'ensemble des travaux pour une rénovation totale de l'Eglise ont été estimés à 2 191 000 € HT par ARCAHEB (en tenant compte de la réévaluation effectuée en 2025)

Entre Mars et novembre 2024, les travaux prioritaires ont été réalisés pour un montant de **266 308,91 euros HT**. L'opération a bénéficié de subventions dont la DRAC (50%), et la Région Bretagne . Une souscription via la Fondation du Patrimoine avait également été lancée .

- **Lancement de la phase 1 de travaux de restauration de l' Eglise**

En février 2026, Une consultation de maitrise d'œuvre a été lancée pour une première phase de travaux d'un montant de 400 000 € HT .
Pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises , la commune assistée par l'agence départementale du Pays de Saint Malo, s'est appuyée sur le diagnostic effectuée en 2022 et a fixé les priorités pour cette phase de travaux, notamment la restauration du chœur, de la sacristie, de mobiliers et statuaires .

Deux offres ont été reçues et analysées conformément aux critères définis dans les documents de consultation ;
-L'offre du cabinet ARCHAEB s'élève à 46 130,00 € HT et a obtenu une note technique de 58/60.
-L'offre du cabinet HELENA COUDRAY ARCHITECTE s'élève à 60 700,00 € HT et a obtenu une note technique de 57/60.

Après analyse des offres au regard des critères définis dans les documents de consultation, il ressort que l'offre du cabinet ARCHAEB présente le meilleur rapport entre la valeur technique et le coût de la prestation. Elle obtient la meilleure note technique tout en proposant l'offre financière la moins élevée.

Le classement des offres conduit ainsi à retenir en première position le cabinet ARCHAEB, dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, **Le conseil municipal à l'unanimité :**

- VALIDE la proposition de confier la maitrise d'œuvre au cabinet d'architecture ARCHAEB, pour la réalisation des travaux de rénovation phase 1, pour un montant de 41 130.€HT

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché susmentionné, ainsi que toutes les pièces afférentes, pour les montants indiqués ci-dessus.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

- Autorise le Maire à solliciter toutes subventions nécessaires, notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental 35, de La Région Bretagne...

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)